

Institut des Sciences Appliquées (ISA)/ Université des Sciences Techniques et Technologiques de Bamako (USTTB)	Licence Pro Electrotechnique Licence Pro Développement de Projets et Création de Produits Alimentaires Licence Pro Conditionnements des Produits Alimentaires Licence Pro Biotechnologie, Biologie Moléculaire Appliquée à la Sécurité Licence Pro Chimie Organique et Substances Naturelles Licence Pro Eau et Environnement Licence Pro Mines-Matériaux-Péetrochimie Licence Pro Réseaux et Télécom
Faculté de Médecine et d'Odontostomatologie (FMOS)/ Université des Sciences Techniques et Technologiques de Bamako (USTTB)	Master Management des services de Santé et de Pharmacie
Faculté des Sciences et Techniques (FST)/ Université des Sciences Techniques et Technologiques de Bamako (USTTB)	Licence Biologie Licence Chimie Licence Informatique Licence Mathématiques Licence Géologie Licence Physique
Institut Universitaire de Technologie (IUT)/ Université des Lettres et Sciences Humaines de Bamako (ULSHB)	Licence Pro Communication des Organisations Licence Pro Etudes Culturelles, Conservation et Gestion du Patrimoine Licence Pro Métiers du Livre option Numérisation
Faculté des Lettres, des Langues et des Sciences du Langage (FLSL)/ Université des Lettres et Sciences Humaines de Bamako (ULSHB)	Master Langue et Littérature Arabes Master Langue et Littérature Germaniques Master Langues Nationales
Faculté de Droit Privé (FDPRI)/ Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB)	Master Management Fiscal et Droit des Affaires
Chaire UNESCO/ Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB)	Master Culture de la Paix et des Droits de l'Homme
Ecole Normale Supérieure (ENSup)	Master Didactique des Lettres et Langues Nationales
Institut Polytechnique Rural/ Institut de Formation et de Recherche Appliquée (IPR/ IFRA)	Master Gestion Intégrée de la Fertilité du Sol, 2 options Licence Ressources Halieutiques Licence Zootechnie Licence Aménagement et Gestion des Ressources Forestières et Fauniques Licence Agriculture Vivrière et Durable Licence Aménagement Hydro-agricole Licence Machinisme Agricole et Agroéquipements

ARTICLE 2 : L'habilitation des filières de formation prend effet à compter de la rentrée académique 2014- 2015 pour une durée de deux (02) ans.

Seuls les diplômes délivrés dans le cadre de l'habilitation sont reconnus.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 02 février 2015

Le ministre,
Me Mountaga TALL

**MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DE LA POPULATION**

**ARRETE N°2015-2063/MATP-SG DU 8 JUILLET 2015
PORTANT CREATION DU COMITE NATIONAL DE
PILOTAGE DU PROJET « AUTONOMISATION DES
FEMMES ET DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE AU
SAHEL »**

**LE MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DE LA POPULATION,**

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Il est créé auprès du Ministre chargé de la Population, un organe consultatif dénommé Comité National de Pilotage du Projet « Autonomisation des femmes et Dividende démographique au Sahel ».

ARTICLE 2 : Le Comité National de Pilotage du Projet « Autonomisation des femmes et Dividende démographique au Sahel » a pour mission de donner un avis sur les grandes orientations dans la mise en œuvre dudit projet.

A ce titre, il est chargé d'orienter, d'impulser, de coordonner les travaux et, d'assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre des activités dudit projet, conformément aux clauses du document conclu entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Mondiale.

ARTICLE 3 : Le Comité National de Pilotage du Projet « Autonomisation des femmes et Dividende démographique au Sahel » est composé comme suit :

- **Président :** le ministre chargé de la Population ou son représentant ;

- **Membres :**

- * le Conseiller Technique chargé des questions de Population;
- * le Directeur National de la Population ;
- * le représentant du Ministère chargé de la Santé;
- * le représentant du Ministère chargé de la Jeunesse;
- * le représentant du Ministère chargé de la Promotion de la Femme;
- * le représentant du Ministère chargé de l'Education Nationale;
- * le représentant du Ministère chargé des Finances ;
- * le représentant du Haut Conseil des Collectivités.

ARTICLE 4 : Une décision du ministre chargé de la Population fixe la liste nominative des membres du Comité National de Pilotage du Projet.

ARTICLE 5 : Le Comité National de Pilotage du Projet « Autonomisation des femmes et Dividende démographique au Sahel » se réunit une fois par trimestre en session ordinaire, sur convocation de son Président.

Il peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son Président, en cas de besoin, autour d'un ordre du jour précis.

ARTICLE 6 : Pour assurer l'effectivité de sa mission, le Comité National de Pilotage du Projet « Autonomisation des femmes et Dividende démographique au Sahel » peut faire appel à toute personne, en raison de ses compétences.

ARTICLE 7 : Le Secrétariat technique du Comité National de Pilotage du Projet « Autonomisation des femmes et Dividende démographique au Sahel » est assuré par la Direction Nationale de la Population.

ARTICLE 8: Les frais liés au fonctionnement du Comité National de Pilotage du Projet seront pris en charge sur les ressources du Budget national et de la Banque Mondiale (IDA).

ARTICLE 9 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Ministre,
Cheickna Seydi Ahamadi DIAWARA

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

Suivant récépissé n°0045/MAT-DGAT en date du 14 avril 2016, il a été créé une association dénommée : «Cercle de Réflexion, de Prospective et d'Etudes Stratégiques sur la Sécurité», en abrégé (CRPESS-Mali/Sahel).

But : Contribuer à la réduction de l'insécurité sur l'ensemble du territoire national et dans le sahel, etc.

Siège Social : Bamako Faladié, avenue OUA, derrière l'ex Blomba.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :

Président : Moussa Zabour MAIGA

Secrétaire exécutif : Alassane Salihou

Secrétaire administratif : Mohamed KANOUTE

Secrétaire administratif adjoint : Boubacar NOUHO

Trésorière générale : Oumou BORE

Trésorier général adjoint : Issa KOUYATE

Secrétaire chargé de la formation : Mohamed Saliha MAIGA

Président de la Commission chargé des drogues et conduites addictives : Hamidou KEITA

Président chargé de la Commission des ALPC : Mahamane ABIDINE

Président chargé de la commission du terrorisme : Abdoulaye HANGADOUNBO

Président chargé de la commission du blanchiment et de la criminalité organisée : Adama DIAKITE

Présidente de la commission chargée de la sécurité environnementale : Sohojata HAIDARA

Présidente chargée de la commission d'organisation : Salamata AMADOU

1^{er} Secrétaire aux conflits : Baba COUMARE

2^{ème} Secrétaire aux conflits : Kadiatou KEITA